



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-444**

Séance publique du

29 septembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170929- lmc1121482-CC-1-1
Date de signature : 03/10/2017
Date de réception : mardi 3 octobre 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES DE
DINOSAURES APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION
DE SIGNATURE**

Le 29 septembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le , conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danièle BRUNET, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Odile BONTHOUX, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES
DE DINOSAURES APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) -
AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le prêt de moulages, fossiles et maquettes dans le cadre d'une exposition à la Maison Sainte-Victoire.

Cette exposition consacrée aux Dinosauriens de Provence se déroulera du 14 octobre 2017 au 31 mars 2018.

Depuis plusieurs années le Muséum d'Histoire Naturelle et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône collaborent en organisant des fouilles paléontologiques dans la Réserve Naturelle de Sainte Victoire. Cette exposition est l'occasion de présenter à un large public les dernières découvertes sur les dinosauriens de Provence. Elle permettra à la Ville d'Aix-en-Provence de mettre en valeur les riches collections paléontologiques issues des activités de recherche du Muséum d'Histoire Naturelle.

La plupart des fossiles originaux et des moulages sollicités pour cette manifestation proviennent de différents gisements fouillés depuis plus de 20 ans par le Muséum dans la vallée

de l'Arc ; d'autres sont des dons faits à la Ville d'Aix. Les maquettes étaient exposées dans les salles d'expositions permanentes du Muséum jusqu'à sa fermeture.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir une convention de prêt à titre gracieux, qui fixe les modalités de ce prêt, en définit les modalités administratives et juridiques entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Aix-en-Provence.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** autoriser le prêt des œuvres sollicitées,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

DL.2017-444 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES
DE DINOSAURES APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) -
AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 32
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jean-Pierre BOUVET Danièle BRUNET Brigitte DEVESA Jean-Marc PERRIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Muséum d'Histoire Naturelle
Direction archéologie et Muséum
7 rue des Robiniers
13090 Aix-en-Provence
Tél 04 88 71 81 81
contact_museum@mairie-aixenprovence.fr

CONVENTION DE PRET RELATIVEMENT A DES FOSSILES, DES MOULAGES ET DES MAQUETTES DE DINOSAURES

ENTRE

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par le Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

ET

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (52 avenue de Saint Just 13004 Marseille) agissant conformément à la délibération n° de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du , ci-après dénommée l'Emprunteur, d'autre part,

PREAMBULE

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence a été sollicité par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le prêt de moulages, fossiles et maquettes dans le cadre d'une exposition sur les Dinosaures de Provence qui se tiendra à la Maison Sainte-Victoire du 14 octobre 2017 au 31 mars 2018.

Ce prêt est l'occasion pour la Ville d'Aix-en-Provence de faire découvrir à un large public les dinosaures de Provence et les activités de recherches sur ce thème menées ces vingt dernières années par le Muséum d'Histoire Naturelle de la commune.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il convient d'établir, entre les deux collectivités, une convention fixant les modalités du prêt.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence prête à titre gracieux à l'Emprunteur les fossiles originaux, moulages, maquettes et vitrines figurant dans la fiche objet ci-jointe. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles est réalisé le prêt.

ARTICLE 2 - LIEU DE L'EXPOSITION

L'exposition sur les dinosaures de Provence se tiendra à la Maison Sainte Victoire, chemin départemental 17, 13100 Saint-Antonin-sur-Bayon.

ARTICLE 3 - DUREE DU PRET

Le prêt s'effectue du 14 octobre 2017 au 31 mars 2018.

Le contrat sera en vigueur de sa date de notification jusqu'au retour des œuvres, après constat contradictoire (cf. articles 6 et 9).

ARTICLE 4 – ASSURANCE

L'Emprunteur doit faire assurer les objets de **clou à clou** par son assurance. L'attestation d'assurance doit inclure la garantie casse. Ladite attestation d'assurance doit être libellée à l'adresse des réserves du Muséum, lieu d'enlèvement des objets : **140 rue Marcelle Isoard - 13290 Aix-en-Provence**.

L'Emprunteur doit faire parvenir l'attestation d'assurance au **Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence - 7 rue des Robiniers - 13090 Aix-en-Provence** 15 jours avant la prise des objets.

De plus, l'Emprunteur doit faire parvenir un exemplaire de ce contrat signé au Muséum.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

Le transport des objets prêtés ainsi que le conditionnement de ceux-ci sont à la charge pleine et entière de l'emprunteur.

L'Emprunteur s'engage à informer le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence du jour de l'enlèvement des objets ainsi que du jour de retour des objets.

ARTICLE 6 - ETAT DES OEUVRES

L'état des œuvres prêtées fera l'objet d'un constat contradictoire (fiche ci-jointe) avant emballage et remise au transporteur, et à leur retour après déballage.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR – COMMUNICATION

L'Emprunteur s'engage à notifier le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence sur les cartels de l'exposition ainsi que sur toutes publications, supports ayant attiré à l'exposition. Les publications pour lesquelles l'objet prêté a servi de matériel d'étude doivent mentionner le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence. L'Emprunteur s'engage à prendre soin des objets prêtés. Les éventuels dégâts et/ou modifications portés aux objets doivent être immédiatement indiqués au prêteur.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Le non-respect d'une de ces clauses entraînerait, la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 - ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La présente convention signée par Madame le Maire entrera en vigueur à partir de la date de sa notification à l'Emprunteur.

ARTICLE 10 – LITIGE

En cas de litige sur l'application des termes de la convention, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif de Marseille. Toutefois, les parties, d'un commun accord, s'engagent à privilégier la voie de la négociation, de la conciliation ou de la transaction pour essayer de régler entre elles tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville,
Le Maire,

Pour l'emprunteur,
La Présidente du Conseil Départemental des
Bouches-du-Rhône,

Maryse JOISSAINS MASINI

Madame Martine VASSAL
ou son représentant,

Liste des Objets prêtés

Nom de l'Objet - Collection	Nombre	Localisation	N° Inventaire	Commentaires	Valeur Assurance
Struthiosaurus					
Dent	1	Ollières, A8	moulage		50 €
Dent	1	Ollières, A8	moulage		50 €
Humérus	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	moulage		500 €
Fémur	1	Cruzy	moulage	Coll. ACAP	500 €
Ostéoderme	1	Villeveyrac	moulage	Coll. Roggero	50 €
Vertèbre caudale	1	Fox-Amphoux	moulage		200 €
Rhabdodon					
Dentaire	1	Vitrolles Couperigne	1995.125		1000 €
Vertèbre dorsale	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.47		500 €
Humérus	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.2		1000 €
Fémur	1	Vitrolles Couperigne	moulage		100 €
Montage patte prototypée	1	Vitrolles Couperigne	moulage		1000 €
Dentaire	1	Velaux	1999.31	Coll. Valentin	1000 €
Dentaire	1	Pourrières, Jas-Neuf Est, A8	2014.3.5		1000 €
Fémur	1	Pourrières, Jas-Neuf Est, A8	2008.1.11		1000 €
Montage d'une patte	1	Trets	moulage	Coll. Pauvarel	300 €
Dentaire	1	Trets	2015.13.8	Coll. Pauvarel	500 €
Dentaire	1	Trets	2015.13.9	Coll. Pauvarel	500 €
Maxillaire	1	Trets	2015.13.6	Coll. Pauvarel	500 €
Maxillaire	1	Trets	2015.13.7	Coll. Pauvarel	500 €
Titanosaure					

Vertèbres dorsales	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2014.3.16	2 vertèbres en connexion	6000 €
Vertèbre dorsale	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2011.12.202		2000 €
Vertèbre dorsale	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2015.3.55		2000 €
Vertèbre dorsale	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2014.3.15		2000 €
Vertèbre dorsale	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2011.12.290		2000 €
Vertèbre cervicale	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2015.3.52		3000 €
Vertèbres caudale	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2011.12.291		1000 €
Vertèbres caudale	1	Pourrières, Echangeur, A8	2011.12.211		1000 €
Vertèbres caudale	1	Pourrières, Echangeur, A8	2011.12.203		1000 €
Vertèbres caudale	1	Pourrières, Echangeur, A8	2011.12.204		1000 €
Scapula	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2008.1.41		1000 €
Humérus	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2014.3.2		1000 €
Vertèbre cervicale	1	Pourcieux, A8	2015.3.163		2000 €
Vertèbre cervicale	1	Pourcieux, A8	2015.3.164		2000 €
Vertèbre dorsale	1	Pourcieux, A8	2014.3.11		1000 €
Fémur	1	Pourcieux, A8	2011.12.285		1000 €
Tibia	1	Pourcieux, A8	2011.12.286		1000 €
Fibula	1	Pourcieux, A8	2011.12.282		1000 €
Vertèbres cervicales et dorsales	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2014.3.1	En connexion	10000 €
Vertèbres dorsales	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2011.12.292	En connexion	6000 €
Scapula	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2011.12.281		2000 €
Humérus	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2014.3.2		1000 €
Fémur	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2011.12.284		1000 €
Dent	1	Velaux	1999.48	Coll. Valentin	200 €
Dent	1	Velaux	1999.21	Coll. Valentin	200 €
Dent	1	Velaux	1999.22	Coll. Valentin	200 €
Vertèbre caudale	1	Velaux	1999.33	Coll. Valentin	500 €

Vertèbre caudale	1	Velaux	1999.32	Coll. Valentin	500 €
Humérus	1	Trets	1960.1	Coll. Maurel	1000 €
Humérus	1	Pourrières, échangeur A8	2014.3.18		2000 €
Fémur	1	Pourrières Eyssarette	moulage		500 €
Fémur	1	Trets	Sans n°	Coll. Maurel	1000 €
dent	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2011.12.45		100 €
dent	1	Fox Amphoux	2001.129		100 €
dent	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2011.12.199		100 €
dent	1	Pourrières, échangeur A8	2011.12.44		100 €
dent	1	Fox Amphoux	moulage	Coll. Méchin	50 €
Arrière-crâne	1	Fox Amphoux	2001.41		1000 €
		Arcovenator			
Montage arrière-crâne	1	Pourrières, Jas- Neuf	moulage	+ maxillaire (Coll. Méchin)	1000 €
Tibia	1	Pourrières, Jas- Neuf	2011.12.3 (moulage)		500 €
Fibula	1	Pourrières, Jas- Neuf	2011.12.4 (moulage)		500 €
Vertèbre caudale	1	Pourrières, Jas- Neuf	2011.12.5 (moulage)		200 €
Vertèbre caudale	1	Pourrières, Jas- Neuf	2011.12.198		1000 €
Vertèbre caudale	1	Pourrières, Jas- Neuf	2011.12.213		1000 €
Dent	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2011.12.187		200 €
Dent	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2008.1.43		200 €
Dent	1	Velaux	1999.23	Coll. Valentin	200 €
Sacrum	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2017.9.1		5000 €
Pubis	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2017.9.3		2000 €
Pubis	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2017.9.4		2000 €
Phalange	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2015.3.69		500 €

Dentaire	1	Pourcieux	moulage	Coll. Amoros	500 €
Nasal	1	Pourcieux	moulage	Coll. Amoros	500 €
Variraptor					
Fémur	1	Fox Amphoux	2001.102		1000 €
Tibia	1	Fox Amphoux	moulage		200 €
Phalange	1	Fox Amphoux	2001.141		1000 €
Griffe	1	Fox Amphoux	Moulage 1960.10		100 €
Vertèbre dorsale	1	Pourcieux	moulage	Coll Amoros	200 €
Richardoestesia					
Dents	1	Ollières, A8	2011.12.255		100 €
Dents	1	Ollières, A8	2011.12.179		100 €
Dents	1	Ollières, A8	2011.12.241		100 €
Dents	1	Ollières, A8	2011.12.249		100 €
Dents	1	Etats Unis	moulage	Coll. Tortosa	50 €
Gargantuavis					
bassin	1	Fox-Amphoux	moulage	Coll. Méchin	500 €
Fémur	1	Cruzy	moulage	Coll. ACAP	500 €
Ptérosaures					
Humérus	1	Pourrières, échangeur, A8	2008.1.8 (moulage)		200 €
Dentaire	1	Pourrières, échangeur, A8	2008.1.22		1000 €
Carré	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2008.1.12 (moulage)		200 €
Phalange	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2015.3.32		1000 €
Tortues					
Polysternon					
Specimen remonté	1	Kirbon 1	moulage	Coll. Mazière	1000 €
Bassin	1	Belcodène échangeur A 52	Sans n°		800 €
Fémur	1	Belcodène échangeur A 52	Sans n°		800 €

indet					
Crâne	1	Bouc-Bel-Air Sousquièrre	2015.34.1		2000 €
Spécimen complet	1	Kirbon 2	2017.8.1	Coll. Frau	3000 €
Humérus	1	Kirbon 2	2017.8.2	Coll. Frau	500 €
Foxemys					
Crâne	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2008.1.10 (moulage)		500 €
Spécimen complet	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2008.1.9 (moulage)		1000 €
Solemys					
Crâne	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2014.3.19 (moulage)		500 €
Éléments de carapace	8	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2015.3.5, 2015.3.3, 2015.3.2, 2015.3.10, 2015.3.11, 2015.3.13, 2015.3.14, 2015.3.16		1000 €
Fémur	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2015.3.1		500 €
Humérus	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2011.12.177		500 €
Crocodyliens					
Allodaposuchus					
squelette	33	Vitrolles Couperigne	2007.4.118,1 27,125,143,1 19,139,145, 126,120,130 ,141,135,13 6,147,123,1 29,128,122,1 14,144,138, 142,146,131 ,140,132,113 ,124,134,112 ,121,137,13 3		3000 €
Dentaire (Musturzabalsuchus)	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	moulage		500 €
Dentaire (en V)	1	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2015.3.67		1000 €

Vertèbre sacrée/caudale	1	Vitrolles	2015.26.8		100 €
Humérus	1	Vitrolles	2015.26.20		100 €
Anura (grenouille)					
Tibio-fibula	1	vitrolles	2015.26.13		100 €
Vertèbre dorsale	1	vitrolles	2015.26.14		100 €
Dentaire	1	vitrolles	2015.26.16		100 €
Tibio-fibula	2	Ollières	2016.5.12.4, 5		200 €
Urodèle (salamandre)					
Vertèbre dorsale	1	Vitrolles	2016.26.6		100 €
Iguanidés					
Dentaires	2	Ollières	2011.12.170. 6 2011.12.265. 3		200 €
Albanerpetontidae					
Dentaires	2	Ollières	2011.12.170. 1 2011.12.265. 1		200 €
Prémaxillaire	1	Ollières	2011.12.265. 2		100 €
Humérus	3	Ollières	2016.5.12.1, 2,3		300 €
Prémaxillaire	1	Vitrolles	2017.14.1		100 €
Squelette grenouille	1				75 €
Squelette lézard	1				150 €
Lézard ocellé séché	1		1.2280.1		200 €
Mosasaure					
Éléments de crâne		Bouc-Bel-Air Sousquière	Sans n°		500 €
Dent		Bouc-Bel-Air Sousquière	Sans n°		200 €
Vertèbre		Bouc-Bel-Air Sousquière	Sans n°		200 €
Éléments de bassin		Bouc-Bel-Air	Sans n°		200 €

Mistralestes					
Crustacé					
Pince de crabe	4	Fox-Amphoux, Rognac	Sans n°		200 €
Ophiomorphe	2		Sans n°		100 €
Lame mince d'ostracode		Vitrolles- Couperigne	Sans n°		50 €
Gastéropodes					
Lychnus					50 €
Viviparus					50 €
Unios					50 €
Corbicules					50 €
Cyclophorus					50 €
Pyrgulifera					50 €
Campilostylus					50 €
Oeufs					
reconstitution embryon de titanosaure	1				0 €
Megaloolithus siruguei	1	Aix Sextius			200 €
Cairanoolithus	1	La Crau A8			200 €
plantes					
Lame-mince de Charophites					100 €
Spécimens fuvelien					500 €
Grains d'ambre					100 €
Maquettes					
Reconstitution paléoenvironnement du bassin de l'Arc	1				2000 €
Titanosaure	1				10000 €
Struthiosaurus	1				5000 €
Rhabdodon	1				5000 €
Variraptor					5000 €
Mobilier					

Socle et capot plexi					1500 €
TOTAL					152 575 €

Nom & Signature du Responsable

Lu & Approuvé, le / /20

Rendu le, / /

Nom & Signature Emprunteur

Lu & Approuvé, le / /20

Nom-Prénom